

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 octobre 2014

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° I-240

présenté par

Mme Rabault, rapporteure générale au nom de la commission des finances, Mme Sas et M. Alauzet

-----

**ARTICLE 8**

Supprimer les alinéas 1 à 4.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement propose l'abrogation de la suppression d'une série d'articles instaurant une taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) pesant sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

A l'heure où notre Assemblée étudie la loi sur la transition énergétique, il serait contradictoire d'exonérer de TGAP des entreprises dont l'activité nuit à l'environnement. Ces entreprises doivent continuer à participer aux efforts d'investissement dans la transition énergétique.